

La route des Chalots



La Charte des Adhérents

Entre **Vosges** et **Haute-Saône**

- Créer votre itinéraire à la découverte du patrimoine et des savoir-faire d'exception.
- Entre cascades et vergers, venez à la rencontre d'artisans et de producteurs.

Entre **Nature**,
Patrimoine
et **Terroir**



Laissez-vous
surprendre!

Le chalot est ce grenier en bois, couvert d'un toit en laves de grès, que l'on trouve à côté de la ferme des Vosges du sud et qui, autrefois, servait à la conservation des céréales et des trésors de la famille.

Aujourd'hui, on recense encore plus de 320 chalots répartis sur 7 communes : Aillevillers et Lyaumont, Fougerolles, Raddon et Chapendu, Saint Bresson côté Haute-Saône et Plombières les Bains, le Girmont Val d'Ajol et le Val d'Ajol côté Vosges.

Ce territoire de 7 communes dit "Pays du Chalot" présente par ailleurs un patrimoine riche de diversités : histoire, architecture, paysages, traditions, gastronomie et savoir-faire. Des savoir-faire anciens et des savoir-faire qui font l'objet d'activités économiques d'aujourd'hui dans l'agriculture, l'artisanat, l'industrie ou le tourisme.

Le projet de Route des Chalots est né de la rencontre entre des passionnés pour le petit patrimoine rural réunis au sein de l'association Le Pays du Chalot, des élus et des acteurs locaux. La Route des Chalots a pour objectifs de valoriser les richesses patrimoniales historiques et paysagères de ce secteur, de contribuer au développement des activités économiques et d'animer le territoire.

La Route des Chalots est à la fois :

- un circuit touristique d'une centaine de kilomètres, jalonné d'une vingtaine de sites patrimoniaux à découvrir,
- un réseau d'acteurs économiques et associatifs fédérés autour d'une charte. Ce réseau est une invitation à parcourir, au-delà du circuit touristique, l'ensemble du territoire,
- une marque et un logo déposés à l'INPI.

En adhérant à la charte de La Route des Chalots, je m'engage à :

- 1 Respecter mes obligations professionnelles légales
- 2 Réserver à la clientèle un accueil de qualité
- 3 Promouvoir le patrimoine local et les produits locaux en étant l'ambassadeur de La Route des Chalots et de ses adhérents
- 4 Etre un relais d'information sur les centres d'intérêts et les événements qui participent à la vie économique, touristique et culturelle du "Pays du Chalot"
- 5 Participer aux réunions ou formations organisées pour les membres de La Route des Chalots
- 6 Apposer la marque de La Route des Chalots à l'entrée de mon établissement, visible de l'extérieur
- 7 Jouer la transparence et donner des informations claires et précises sur l'origine des matières premières et la fabrication de mes produits
- 8 Mettre la présente charte à disposition des visiteurs dans le lieu de réception
- 9 En cas de radiation ou de démission, restituer les outils et supports de la marque de La Route des Chalots attribués lors de mon agrément

Fait à : _____ le :

Nom :

Signature :

Avec le concours de :

